

EAN n° : .....  
 N° compteur : .....  
 Index I : ..... Index II : .....

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	
Signature	



Organisme de contrôle a.s.b.l.

**3347616**

**PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DE CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL**

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle  
 suivant : RGIE art. 86 / RGIE art. 87 / RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 / RGIE art. 276bis / *271 bis*

Complément au rapport n° .....  
 Type d'installation : ~~Nouvelle~~ / ~~Extension~~ / ~~Modification~~ / ~~Provisoire~~ / Existante / ~~Renforcement~~ / ~~Scission du Comptage~~ /  
 Modification de tension d'alimentation / Vente unité habitation

Type de locaux : *Commun + Chambres*  
 Lieu d'inspection : *Place Mayenne 15/18/19 a 13/18 Louvain-La-Neuve*  
 Propriété de : *Don Communiqué*  
 Mandant : *MR Coops*  
 Installateur : *Zelen*  
 TVA : *867 249 583* carte ID : ..... Délivré à : ..... Date : .....  
 Inspecteur : *Vanoverberg G* Date d'inspection : *10/08/2011*

**DESCRIPTION**

Tension de service : 1 x 230V ~ 3 x 230V 3N 400V + N Protection max. : *DUP3RA* Commutateur; position : .....  
 Protection principale : Disj. : *DUP3RA* Interrupteur / sectionneur : *A4P4d 40A 300 mA*  
 Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : *VUB* nombre de conducteurs : *5* diamètre : *5* mm<sup>2</sup>  
 Câble de raccordement au réseau : type de câble : *N.C* nombre de conducteurs : *N.C* diamètre : *N.C* mm<sup>2</sup>  
 Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau : présent / absent - Plaque d'isolation : présente / absente  
 Electrode de terre : Type : boucle / barres / piquets / conducteurs horizontaux Section : *16* mm<sup>2</sup> Résistance de dispersion : *1,87* Ω  
 Nombre de tableaux : *2* Nombre de circuits terminaux : *6* Résistance d'isolement général : *6,47* MΩ  
 Interrupteur différentiel : Général : *A4P4d 40A 300 mA* Supplémentaire : *A4P4d 40 30 mA*  
 Fonctionnement bouton d'essai : en ordre - pas en ordre Contrôle boucle de défaut : en ordre - pas en ordre  
 L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d'O.C.B.

Installation exécutée conformément aux schémas : oui-non Etat du matériel électrique : en ordre - pas en ordre  
 Protection contre les chocs électriques : contact direct : en ordre - pas en ordre contact indirect : en ordre - pas en ordre  
 Continuité PE- et liaison équipotentielle : en ordre - pas en ordre Matériel fixe et mobile : en ordre - pas en ordre  
 Description : voir les schémas en annexe - schéma unifilaire et schéma de position ont été signés pour approbation - appareils

**DETERMINATIONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Les numéros réfèrent aux infractions standard au verso.**

- N La liaison équipotentielle principale et supplémentaire n'est / ne sont pas encore raccordées.
- N La salle de bains = le(s) compteur(s) d'eau, de gaz, de chauffage central n'est / ne sont pas encore placés.

**I** *Neant*

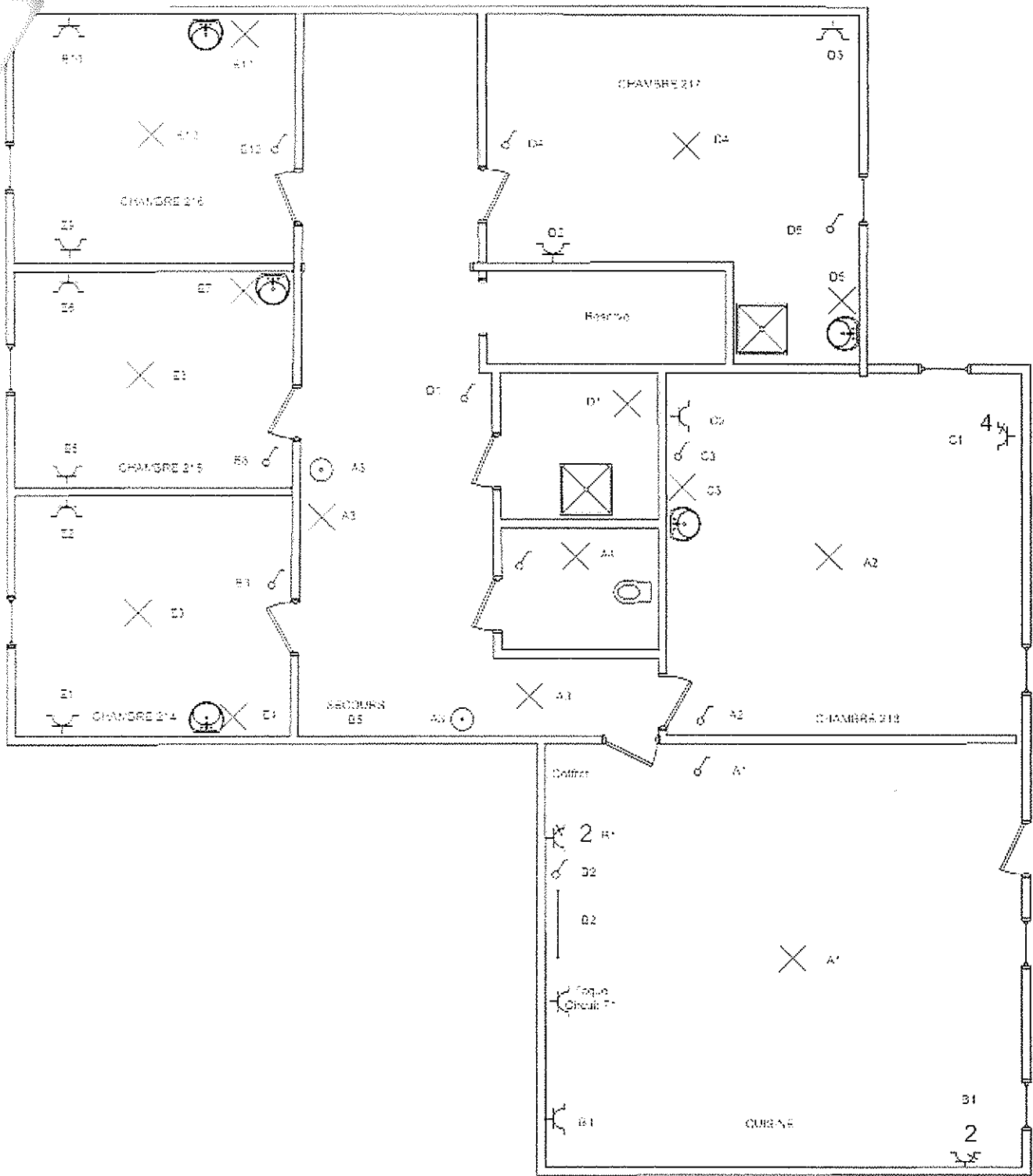
**CONCLUSION**

L'installation est conforme / n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE.  
 La visite de contrôle par le même organisme de contrôle - prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : *10/08/2011* ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.  
 L'installation peut / ne peut pas être mise en service / ne peut rester en service qu'à condition de remédier sans délais aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Pour le directeur,  
 l'inspecteur  
*[Signature]*

**VANOVERBERG Gilles**  
 GSM: 0493/246.126  
 gilles.vanoverberg@ocb.be

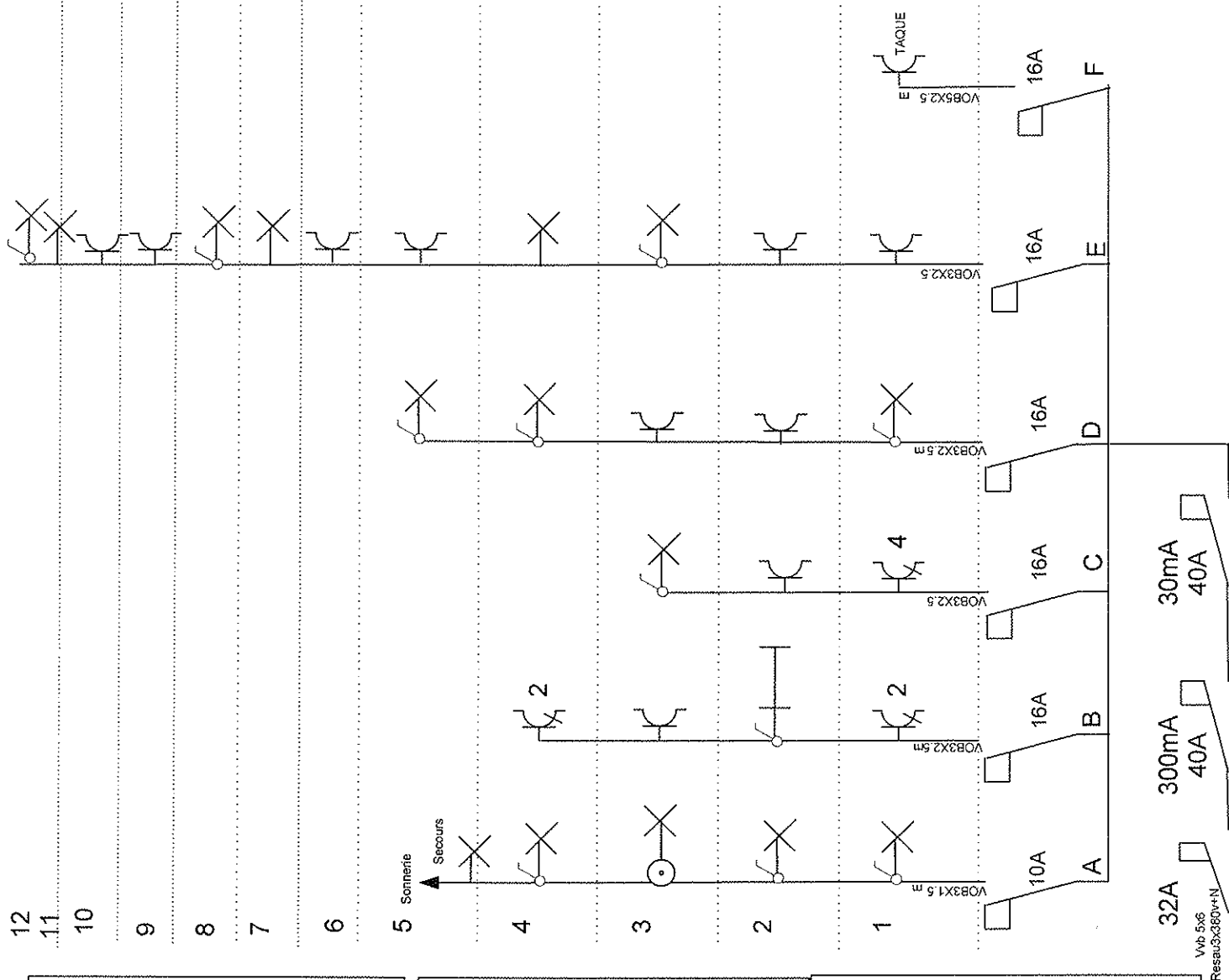
NOTE AUX ENTREPREISES : En vertu de l'art. 14 du CODEX, le présent document sera porté à la connaissance du comité. NOTE AUX LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES : Conformément au règlement de l'installation électrique, 2) de noter dans le dossier toute modification apportée à l'installation électrique, 3) de porter à la connaissance du Ministère des Affaires Economiques, d'électronique et d'énergie électrique, tout accident survenant à des personnes, à imputer directement ou indirectement à la présence d'électricité.



Installateur:  
 Electricité générale  
 Cools Marc  
 Rue des trois Burettes, 8  
 1435 Mont Saint Guibert  
 0477/724620  
 TVA 867 249 383

Installation:  
 Communautaire + chambres  
 Place Marjolaine, 15/214 à 218  
 1348 Louvain La Neuve

Installation est contrôlée par:  
 OCB, Av. Cardinal Mercier 82 - 5000 Namur  
 Inspecteur : VANOVERBERG Gilles  
 Date : 12/18/11  
 PV n° : 33476-16  
 Signature :



**Installateur :**  
 Electricité Générale Cools Marc  
 Rue des trois burettes, 8  
 1435 Mont Saint Guibert  
 0477/72 46 20  
 TVA 867 249 383

**Installation:**  
 Communautaire + chambres  
 Place Marjolaine, 15/214 à 218  
 1348 LOUVAIN LA NEUVE

L'installation est contrôlée par:  
 CCB, Av. Cardinal Mercier 82 - 5000 Namur  
 Inspecteur : VANOVERBERG Gilles  
 Date : 12/8/2011  
 PV n° : 3347616  
 Signature :